Image not found or type unknown

Arnaque d’un garage

Par **KDri**, le **28/03/2019** à **12:23**

Bonjour !

Je vais vous expliquer mon problème.

J’ai acheté une voiture d’occasion il y a 1an, qui était en excellent état et est passée au contrôle technique « facilement » selon le garage. Elle était alors garantie 4mois.

Donc voilà maintenant un an que je suis en sa possession et j’ai déjà dépensé plus de 1500€ de réparation dessus pour divers problèmes, tout d’abord j’ai dû acheter un rétroviseur neuf car il m’en avait fixé un avec des vises, ensuite j’ai du la ramener au garage car le turbo a lâché ainsi que des joints, puis je me suis rendu encore 3 fois dans ce même garage (celui où je l’ai acheté) pour d’autres réparation tel qu’un embrayage par exemple.

Aujourd’hui j’ai donc décidé de me rendre dans un autre garage (car j’ai pour la 3eme fois encore eu une fuite d’huile) et en soulevant mon capot le garage a été surpris d’avoir en face de lui un véhicule avec autant de problèmes... des vises mises dans le mauvais sens, des pièces non serrées,... et le comble, une pièce qu’ils m’ont soit disant changé et m’ont fait payer une neuve était en faite juste fixée avec une espèce de colle...

J’ai donc dû payer 300€ encore de réparation sur ce véhicule et étant étudiant je n’ai pas d’argent pour ce genre de problème.

Que dois-je faire ? Porter plainte ? Est ce que cela compte comme une arnaque ?

merci de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés